

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 15 mars 2019

COMPTE RENDU

de la séance du Conseil Municipal qui a eu lieu le 15 mars 2019 à 18h30, à la salle Jean Monnet.

La convocation à cette séance, avec indication de l'ordre du jour, a été adressée à chaque membre le 8 mars 2019.

Ont assisté à la séance, sous la présidence de M. Christian GLIECH, Maire : Mmes et MM.

HUCK Jean-Claude, KOCHERT Jacky, FEYEREISEN-HAINE Evelyne, PIQUARD Jean-Louis, MATTER Isabelle, SCHWEINBERG Nadine, KELLER Martial, GREBMAYER Sabine, FISCHER Etienne, WENDLING Anne-Marie, WENNER Sylvie, WECKER Elisabeth, CAN Veysel, CADENE-SCHULIK Francine, EHRISMANN Etienne, GRUSSEMER-HOFFSCHIER Vincianne, AKSOY Zehra, ABEELACK Boz (qui arrive à 19h15 avant le vote du point 4), TYBURN Jean-Max, DHEURLE Joëlle, FISCHER-JUNCK Sandra, KOEBEL Patrick, KRIEGER André

Etaient excusés (avec procuration de vote) :

M. GAUTIER Julien qui a donné procuration à M. KOCHERT Jacky
Mme HANNIG Elisabeth qui a donné procuration à Mme WENDLING Anne-Marie
Mme DAMBACHER Sandra qui a donné procuration à M. TYBURN Jean-Max
M. PFEFFER Jean-Louis qui a donné procuration à Mme DHEURLE Joëlle
M. FISCHER Joseph qui a donné procuration à Mme FISCHER-JUNCK Sandra

Le quorum pour délibérer est atteint lors de la séance

M. Jacky KOCHERT, Adjoint au Maire, est désigné comme secrétaire et M. André REINWALT, secrétaire adjoint.

Délibérations transmises à la Préfecture le 22/03/2019 et le 25/03/2019 et publiées par affichage le 26/03/2019.

M. le Maire passe ensuite à l'ordre du jour.

1. ADOPTION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 FÉVRIER 2019
2. COMPTES DE GESTION 2018 - VILLE – EAU – LA NEF GESTION DES SPECTACLES - LOTISSEMENT GUMBERLÉ - ZA LA PÉPINIÈRE - LOTISSEMENT DES 4 VENTS - QUARTIER STEINBAECHEL
3. COMPTES ADMINISTRATIFS 2018 - VILLE - EAU – LA NEF GESTION DES SPECTACLES - LOTISSEMENT GUMBERLÉ - ZA LA PÉPINIÈRE – LOTISSEMENT DES 4 VENTS - QUARTIER STEINBAECHEL
4. AFFECTATION DES RÉSULTATS - BUDGET VILLE
5. AFFECTATION DES RÉSULTATS - BUDGET EAU
6. AFFECTATION DES RÉSULTATS - BUDGET LA NEF GESTION DES SPECTACLES
7. DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES – ANNEE 2019
8. ETAT PREVISIONNEL DES COUPES - EXERCICE 2019 - FORET COMMUNALE
9. DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX 2019
10. ANIMATION DU SITE NATURA 2000 DE LA LAUTER
11. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS POUR LE RAVALEMENT DE FAÇADES
12. SUBVENTION A L'ECOLE MATERNELLE DE L'EUROPE SUITE AU PROJET 50/50
13. SUBVENTION ASSOCIATION SPORTIVE ECOLE WENTZEL
14. FIXATION DU TARIF DE LA BOURSE AUX PLANTES DANS LE CADRE DU FESTIVAL "LES PIEDS DANS L'HERBE, LA TÊTE DANS LES NUAGES"
15. ATTRIBUTION MARCHÉS LOTISSEMENT RUE DES QUATRE VENTS

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 15 mars 2019

16. CONVENTION D'AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ENTRE LA VILLE ET L'ASSOCIATION WISSEMBOURG ANIMATION
17. RÉTROCESSION DES VOIRIES DU LOTISSEMENT MUENCHHOF
18. MOTION PORTANT SUR L'IMPLANTATION DU FUTUR SIEGE SOCIAL DE L'OFFICE INTERCOMMUNAUTAIRE DE TOURISME
19. COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES SUR LA BASE DES DÉLÉGATIONS CONSENTIES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE
20. DIVERS

****Séance publique****

1. ADOPTION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 FÉVRIER 2019

Un exemplaire de ce compte-rendu a été adressé par courriel à chaque conseiller le 27 février 2019.

Le Conseil Municipal a approuvé ce compte-rendu avec vingt deux voix pour et six voix contre (TYBURN Jean-Max, DHEURLE Joëlle, FISCHER-JUNCK Sandra et par procuration DAMBACHER Sandra, PFEFFER Jean-Louis, FISCHER Joseph).

*Monsieur Jean-Claude HUCK, Maire délégué, est élu Président de séance à l'unanimité.
M. le Maire quitte la séance et ne participe pas au vote.*

2. COMPTES DE GESTION 2018 - VILLE – EAU – LA NEF GESTION DES SPECTACLES - LOTISSEMENT GUMBERLÉ - ZA LA PÉPINIÈRE - LOTISSEMENT DES 4 VENTS - QUARTIER STEINBAECHEL

Statuant sur l'exécution du budget principal et des budgets annexes de l'exercice 2018, il est rappelé que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être assuré que le trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide avec dix neuf voix pour et huit abstentions (TYBURN Jean-Max, DHEURLE Joëlle, FISCHER-JUNCK Sandra, KOEBEL Patrick, KRIEGER André et par procuration DAMBACHER Sandra, PFEFFER Jean-Louis, FISCHER Joseph)

- d'approuver les comptes de gestion VILLE, LOTISSEMENT GUMBERLE, ZA LA PÉPINIÈRE et LOTISSEMENT DES 4 VENTS du trésorier municipal pour l'exercice 2018
- et, d'autre part, précise que ces comptes de gestion, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 15 mars 2019

La commission des finances a émis un avis favorable avec deux abstentions pour les comptes de gestion VILLE, LOTISSEMENT GUMBERLE, ZA LA PÉPINIÈRE et LOTISSEMENT DES 4 VENTS.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents

- d'approuver le compte de gestion EAU du trésorier municipal pour l'exercice 2018
- et, d'autre part, précise que ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

La commission des finances a émis un avis favorable et unanime pour le compte de gestion EAU.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide avec vingt et une voix pour, trois abstentions (TYBURN Jean-Max et par procuration DAMBACHER Sandra, PFEFFER Jean-Louis) et trois voix contre (DHEURLE Joëlle, FISCHER-JUNCK Sandra et par procuration FISCHER Joseph)

- d'approuver le compte de gestion LA NEF GESTION DES SPECTACLES du trésorier municipal pour l'exercice 2018
- et, d'autre part, précise que ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

La commission des finances a émis un avis favorable avec une abstention pour le compte de gestion LA NEF GESTION DES SPECTACLES.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide avec dix neuf voix pour et huit voix contre (TYBURN Jean-Max, DHEURLE Joëlle, FISCHER-JUNCK Sandra, KOEBEL Patrick, KRIEGER André et par procuration DAMBACHER Sandra, PFEFFER Jean-Louis, FISCHER Joseph)

- d'approuver le compte de gestion QUARTIER STEINBAECHEL du trésorier municipal pour l'exercice 2018
- et, d'autre part, précise que ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

La commission des finances a émis un avis favorable avec deux voix contre pour le compte de gestion QUARTIER STEINBAECHEL.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 15 mars 2019

3. COMPTES ADMINISTRATIFS 2018 - VILLE - EAU – LA NEF GESTION DES SPECTACLES - LOTISSEMENT GUMBERLÉ - ZA LA PÉPINIÈRE – LOTISSEMENT DES 4 VENTS - QUARTIER STEINBAECHEL

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide avec dix neuf voix pour et huit abstentions (TYBURN Jean-Max, DHEURLE Joëlle, FISCHER-JUNCK Sandra, KOEBEL Patrick, KRIEGER André et par procuration DAMBACHER Sandra, PFEFFER Jean-Louis, FISCHER Joseph) d'approuver les comptes administratifs 2018 dans les conditions suivantes et de donner décharge à M. GLIECH pour la gestion de l'exercice 2018.

VILLE DE WISSEMBOURG

RECETTES	15 908 471,43 €
DEPENSES	14 731 162,10 €
EXCEDENT au 31/12/2018	1 177 309,33 €
* Fonctionnement	1 553 124,28 €
* Investissement	- 375 814,95 €

LOTISSEMENT GUMBERLÉ

RECETTES	2 106 637,34 €
DEPENSES	2 099 598,87 €
EXCEDENT au 31/12/2018	7 038,47 €
* Fonctionnement	- 19 112,47 €
* Investissement	26 150,94 €

ZA LA PÉPINIÈRE

RECETTES	708 481,41 €
DEPENSES	696 972,78 €
EXCEDENT au 31/12/2018	11 508,63 €
* Fonctionnement	- 81 721,12 €
* Investissement	93 229,75 €

LOTISSEMENT DES 4 VENTS

RECETTES	1 411 143,39 €
DEPENSES	1 296 660,65 €
EXCEDENT au 31/12/2018	114 482,74 €
* Fonctionnement	58 034,77 €
* Investissement	56 447,97 €

La commission des finances a émis un avis favorable avec deux abstentions pour les comptes administratifs VILLE, LOTISSEMENT GUMBERLE, ZA LA PÉPINIÈRE et LOTISSEMENT DES 4 VENTS.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents d'approuver le compte administratif EAU 2018 dans les conditions suivantes et de donner décharge à M. GLIECH pour la gestion de l'exercice 2018.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 15 mars 2019

SERVICE EAU

RECETTES	1 375 956,50 €
DEPENSES	1 207 171,84 €
EXCEDENT au 31/12/2018	168 784,66 €
* Exploitation	152 095,59 €
* Investissement	16 689,07 €

La commission des finances a émis un avis favorable et unanime pour le compte administratif EAU.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide avec vingt et une voix pour, trois abstentions (TYBURN Jean-Max et par procuration DAMBACHER Sandra, PFEFFER Jean-Louis) et trois voix contre (DHEURLE Joëlle, FISCHER-JUNCK Sandra et par procuration FISCHER Joseph) d'approuver le compte administratif LA NEF GESTION DES SPECTACLES 2018 dans les conditions suivantes et de donner décharge à M. GLIECH pour la gestion de l'exercice 2018.

LA NEF GESTION DES SPECTACLES

RECETTES	488 182,42 €
DEPENSES	477 567,64 €
EXCEDENT au 31/12/2018	10 614,78 €
* Fonctionnement	10 614,78 €
* Investissement	0,00 €

La commission des finances a émis un avis favorable avec une abstention pour le compte administratif LA NEF GESTION DES SPECTACLES.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide avec dix neuf voix pour et huit voix contre (TYBURN Jean-Max, DHEURLE Joëlle, FISCHER-JUNCK Sandra, KOEBEL Patrick, KRIEGER André et par procuration DAMBACHER Sandra, PFEFFER Jean-Louis, FISCHER Joseph) d'approuver le compte administratif QUARTIER STEINBAECHEL 2018 dans les conditions suivantes et de donner décharge à M. GLIECH pour la gestion de l'exercice 2018.

QUARTIER STEINBAECHEL

RECETTES	1 604 873,78 €
DEPENSES	1 685 287,56 €
SOLDE au 31/12/2018	- 80 413,78 €
* Fonctionnement	9 030,00 €
* Investissement	- 89 443,78 €

La commission des finances a émis un avis favorable avec deux voix contre pour le compte administratif QUARTIER STEINBAECHEL.

M. le Maire revient en salle de séance et reprend la présidence.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 15 mars 2019

4. AFFECTATION DES RÉSULTATS - BUDGET VILLE

Dans le cadre de la reprise du résultat de fonctionnement 2018 au budget 2019, **le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide avec vingt trois voix pour et six abstentions (TYBURN Jean-Max, DHEURLE Joëlle, FISCHER-JUNCK Sandra et par procuration DAMBACHER Sandra, PFEFFER Jean-Louis, FISCHER Joseph)** d'affecter ce résultat comme suit :

	En euros
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur) (A)	365 272,44 €
Virement à la section d'investissement (B)	
RESULTAT DE L'EXERCICE : EXCEDENT (C)	1 187 851,84 €
DEFICIT	
A) EXCEDENT AU 31/12/2018 (A) - (B) + (C)	1 553 124,28 €
Affectation obligatoire	
*à l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
*à l'exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068)	1 057 000,00 €
Solde disponible	496 124,28 €
Affecté comme suit :	
* affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) ligne 002	496 124,28 €
si nécessaire, par prélèvement sur le report à nouveau créditeur	
Pour.....	
B) DEFICIT AU 31/12/2018	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	
Reprise sur l'excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif 2018	
Excédent disponible (voir A - solde disponible)	
C) le cas échéant, affectation de l'excédent antérieur reporté	

Pour information :

Solde d'investissement au 31/12/2018

:

- 375 814,95 €

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 15 mars 2019

Crédits reportés 2019 :

Dépenses d'investissement : 687 000,00 €

Recettes d'investissement : 6 000,00 €

La commission des finances a émis un avis favorable avec une abstention.

5. AFFECTATION DES RÉSULTATS - BUDGET EAU

Dans le cadre de la reprise du résultat d'exploitation 2018 au budget 2019, **le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents** d'affecter ce résultat comme suit :

		En euros
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)		
Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur) (A)		34 707,25 €
Virement à la section d'investissement (B)		
RESULTAT DE L'EXERCICE :	EXCEDENT (C)	117 388,34 €
	DEFICIT	
A) EXCEDENT AU 31/12/2018 (A) - (B) + (C)		152 095,59 €
Affectation obligatoire		
*à l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur)		
Déficit résiduel à reporter		
*à l'exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068)		6 000,00 €
Solde disponible		146 095,59 €
Affecté comme suit :		
*affectation complémentaire en réserves (compte 1068)		
*affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) ligne 002		146 095,59 €
si nécessaire, par prélèvement sur le report à nouveau créditeur		
Pour.....		
B) DEFICIT AU 31/12/2018		
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)		
Reprise sur l'excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)		
Déficit résiduel à reporter - budget primitif 2018		

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 15 mars 2019

Excédent disponible (voir A - solde disponible)	
C) le cas échéant, affectation de l'excédent antérieur reporté	

<u>Pour information :</u>	Solde d'investissement au 31/12/2018	16 689,07 €
	: Crédits reportés 2019 :	
	Dépenses d'investissement :	22 000,00 €
	Recettes d'investissement :	0,00 €

La commission des finances a émis un avis favorable et unanime.

6. AFFECTATION DES RÉSULTATS - BUDGET LA NEF GESTION DES SPECTACLES

Dans le cadre de la reprise du résultat de fonctionnement 2018 au budget 2019, **le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide avec vingt trois voix pour et six abstentions (TYBURN Jean-Max, DHEURLE Joëlle, FISCHER-JUNCK Sandra et par procuration DAMBACHER Sandra, PFEFFER Jean-Louis, FISCHER Joseph) d'affecter ce résultat comme suit :**

	En euros
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur) (A)	10 362,31 €
Virement à la section d'investissement (B)	
RESULTAT DE L'EXERCICE : EXCEDENT (C)	252,47 €
DEFICIT	
A) EXCEDENT AU 31/12/2018 (A) - (B) + (C)	10 614,78 €
Affectation obligatoire	
*à l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
*à l'exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068)	0,00 €
Solde disponible	10 614,78 €
Affecté comme suit :	
*affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
*affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) ligne 002	10 614,78 €
si nécessaire, par prélèvement sur le report à nouveau créditeur	

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 15 mars 2019

Pour.....	
B) DEFICIT AU 31/12/2018	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	
Reprise sur l'excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif 2018	
Excédent disponible (voir A - solde disponible)	
C) le cas échéant, affectation de l'excédent antérieur reporté	

<i>Pour information :</i>	Solde d'investissement au 31/12/2018	0 €
	:	
	Crédits reportés 2019 :	
	Dépenses d'investissement :	0 €

La commission des finances a émis un avis favorable avec une abstention.

7. DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES – ANNEE 2019

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, l'organe délibérant doit, au cours des 2 mois précédant le vote du budget, tenir un débat sur les orientations générales de ce budget (DOB). Ce débat a pour objet de préparer l'examen du budget en donnant aux membres de l'organe délibérant, en temps utile, les informations qui leur permettront d'exercer leur vote valablement et en connaissance de cause. La tenue du DOB constitue une formalité substantielle dont l'absence entache d'illégalité la délibération du budget.

La loi NOTRe (n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République) complétée par le décret d'application n°2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientations budgétaires imposent un volet relatif à la transparence financière et impactent notamment la présentation des éléments financiers à remettre aux conseillers municipaux dans le cadre du DOB. Ces éléments financiers devront désormais comporter un rapport sur les orientations budgétaires 2019 envisagées par la commune portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses, des recettes et de l'autofinancement, sur les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

L'article 13 de la loi n°2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018-2022 complète à compter du 23 janvier 2018 le dispositif existant notamment sur l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement et du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de la dette.

M. Jacky KOCHERT, Adjoint au Maire, commente le rapport d'orientations budgétaires qui a été transmis à tous les conseillers municipaux et comportant vingt huit pages au total. Il s'en suit un échange.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 15 mars 2019

7.1. BUDGET VILLE

Conformément aux textes en vigueur, le Conseil Municipal a pris acte de l'organisation du débat d'orientations budgétaires sur la base du rapport concernant le budget principal de la VILLE pour 2019.

7.2. BUDGET EAU

Conformément aux textes en vigueur, le Conseil Municipal a pris acte de l'organisation du débat d'orientations budgétaires sur la base du rapport concernant le budget EAU pour 2019.

7.3. BUDGET LA NEF – GESTION DES SPECTACLES

Conformément aux textes en vigueur, le Conseil Municipal a pris acte de l'organisation du débat d'orientations budgétaires sur la base du rapport concernant le budget LA NEF – GESTION DES SPECTACLES pour 2019.

7.4. BUDGET LOTISSEMENT GUMBERLE

Conformément aux textes en vigueur, le Conseil Municipal a pris acte de l'organisation du débat d'orientations budgétaires sur la base du rapport concernant le budget LOTISSEMENT GUMBERLE pour 2019.

7.5. BUDGET ZA PÉPINIÈRE

Conformément aux textes en vigueur, le Conseil Municipal a pris acte de l'organisation du débat d'orientations budgétaires sur la base du rapport concernant le budget ZA PÉPINIÈRE pour 2019.

7.6. BUDGET LOTISSEMENT DES 4 VENTS

Conformément aux textes en vigueur, le Conseil Municipal a pris acte de l'organisation du débat d'orientations budgétaires sur la base du rapport concernant le budget LOTISSEMENT DES 4 VENTS pour 2019.

7.7. BUDGET QUARTIER STEINBAECHEL

Conformément aux textes en vigueur, le Conseil Municipal a pris acte de l'organisation du débat d'orientations budgétaires sur la base du rapport concernant le budget QUARTIER STEINBAECHEL pour 2019.

8. ETAT PREVISIONNEL DES COUPES - EXERCICE 2019 - FORET COMMUNALE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 15 mars 2019

présents la fixation du budget forestier 2019 comme suit :

PREVISION DE RECETTES

-	Vente de bois	590 000 € HT
-	Subvention (routes forestières)	35 000 € HT
	TOTAL RECETTES	625 000 € HT

PREVISION DE DEPENSES

-	Participation SIVU forestier Wissembourg et environs	172 000 € HT
-	Frais de débardage	75 000 € HT
-	Travaux d'exploitation externalisés	113 000 € HT
-	Réaménagement des routes forestières	77 000 € HT
-	Honoraires	40 000 € HT
-	Plantations	2 000 € HT
-	Autres dépenses	6 000 € HT
	TOTAL DEPENSES	485 000 € HT

EXCEDENT FORESTIER PREVISIONNEL 2019 : 140 000 € HT

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire dans les mêmes termes à signer tous les documents utiles et nécessaires et à solliciter toutes les subventions auxquelles la Ville peut prétendre.

La commission des finances a émis un avis favorable et unanime.

9. DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX 2019

Vu le Code des Marchés Publics,

Vu la circulaire de M. le Préfet en date du 30 janvier 2019,

Vu l'avis favorable et unanime de la commission des finances,

9.1. ÉCOLE ST JEAN OHLEYER (TRAVAUX FENÊTRES ET TOITURE)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents

- d'adopter le projet portant sur les travaux de rénovation des fenêtres et de toiture à l'école St Jean Ohleyer d'un montant de 31 150 € HT,
- d'engager et réaliser ce projet dès 2019 dans le respect des dispositions du Code des Marchés Publics et de la circulaire visée ci-dessus,
- d'arrêter le plan de financement prévisionnel suivant à ce titre :

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 15 mars 2019

- Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux – catégorie d'opération : construction, transformation, extension et rénovation de bâtiments scolaires et périscolaires (I.): subvention sollicitée 40 %, soit 12 460 € HT
- Solde Ville (autofinancement) : 60 %, soit 18 690 € HT
- d'autoriser M. le Maire à solliciter toutes les subventions auxquelles la Ville peut prétendre et à signer tous les documents ainsi que les marchés nécessaires à la mise en oeuvre de ce projet
- d'inscrire à ce titre des crédits suffisants au budget 2019.

9.2. ÉCOLE LESZCZYNSKA (TOITURE)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents

- d'adopter le projet portant sur les travaux de toiture à l'école Leszczynska (toit plat) d'un montant de 35 577 € HT,
- d'engager et réaliser ce projet dès 2019 dans le respect des dispositions du Code des Marchés Publics et de la circulaire visée ci-dessus,
- d'arrêter le plan de financement prévisionnel suivant à ce titre :
 - Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux – catégorie d'opération : construction, transformation, extension et rénovation de bâtiments scolaires et périscolaires (I.): subvention sollicitée 40 %, soit 14 231 € HT
 - Solde Ville (autofinancement) : 60 %, soit 21 346 € HT
- d'autoriser M. le Maire à solliciter toutes les subventions auxquelles la Ville peut prétendre et à signer tous les documents ainsi que les marchés nécessaires à la mise en oeuvre de ce projet
- d'inscrire à ce titre des crédits suffisants au budget 2019.

9.3. ÉCOLE MATERNELLE D'ALTENSTADT (FENÊTRES)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 15 mars 2019

- d'adopter le projet portant sur les travaux de rénovation des fenêtres de l'école maternelle d'Altenstadt d'un montant de 4 812 € HT,
- d'engager et réaliser ce projet dès 2019 dans le respect des dispositions du Code des Marchés Publics et de la circulaire visée ci-dessus,
- d'arrêter le plan de financement prévisionnel suivant à ce titre :
 - Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux – catégorie d'opération : construction, transformation, extension et rénovation de bâtiments scolaires et périscolaires (I.): subvention sollicitée 40 %, soit 1 925 € HT
 - Solde Ville (autofinancement) : 60 %, soit 2 887 € HT
- d'autoriser M. le Maire à solliciter toutes les subventions auxquelles la Ville peut prétendre et à signer tous les documents ainsi que les marchés nécessaires à la mise en oeuvre de ce projet
- d'inscrire à ce titre des crédits suffisants au budget 2019.

9.4. ÉCOLE PRIMAIRE D'ALTENSTADT (TOITURE)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents

- d'adopter le projet portant sur les travaux de rénovation de toiture à l'école primaire d'Altenstadt d'un montant de 25 000 € HT,
- d'engager et réaliser ce projet dès 2019 dans le respect des dispositions du Code des Marchés Publics et de la circulaire visée ci-dessus,
- d'arrêter le plan de financement prévisionnel suivant à ce titre :
 - Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux – catégorie d'opération : construction, transformation, extension et rénovation de bâtiments scolaires et périscolaires (I.): subvention sollicitée 40 %, soit 10 000 € HT
 - Solde Ville (autofinancement) : 60 %, soit 15 000 € HT
- d'autoriser M. le Maire à solliciter toutes les subventions auxquelles la Ville peut prétendre et à signer tous les documents ainsi que les marchés nécessaires à la mise en oeuvre de ce projet

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 15 mars 2019

- d'inscrire à ce titre des crédits suffisants au budget 2019.

9.5. PISCINE MUNICIPALE (TERRASSE)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents

- d'adopter le projet portant sur les travaux de terrasse de la piscine municipale d'un montant de 35 000 € HT,
- d'engager et réaliser ce projet dès 2019 dans le respect des dispositions du Code des Marchés Publics et de la circulaire visée ci-dessus,
- d'arrêter le plan de financement prévisionnel suivant à ce titre :
 - Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux – catégorie d'opération : développement économique, socioculturel, environnemental et touristique - développement socioculturel (II b) : subvention sollicitée 80 %, soit 28 000 € HT
 - Solde Ville (autofinancement) : 20 %, soit 7 000 € HT
- d'autoriser M. le Maire à solliciter toutes les subventions auxquelles la Ville peut prétendre et à signer tous les documents ainsi que les marchés nécessaires à la mise en oeuvre de ce projet
- d'inscrire à ce titre des crédits suffisants au budget 2019.

9.6. DÉMATÉRIALISATION LOGICIEL GESTION DES APPELS ET MISE EN PLACE DE BORNES NUMÉRIQUES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents

- d'adopter le projet portant sur la dématérialisation logiciel de gestion des appels et mise en place de bornes numériques d'un montant de 20 000 € HT,
- d'engager et réaliser ce projet dès 2019 dans le respect des dispositions du Code des Marchés Publics et de la circulaire visée ci-dessus,
- d'arrêter le plan de financement prévisionnel suivant à ce titre :
 - Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux – catégorie d'opération :

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 15 mars 2019

- développement économique, socioculturel, environnemental et touristique - recours aux nouvelles technologies (II d) : subvention sollicitée 80 %, soit 16 000 € HT
- Solde Ville (autofinancement) : 20 %, soit 4 000 € HT
- d'autoriser M. le Maire à solliciter toutes les subventions auxquelles la Ville peut prétendre et à signer tous les documents ainsi que les marchés nécessaires à la mise en oeuvre de ce projet
- d'inscrire à ce titre des crédits suffisants au budget 2019.

9.7. ÉGLISE D'ALTENSTADT (SAS D'ENTRÉE)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents

- d'adopter le projet portant sur les travaux de mise en place d'un sas d'entrée pour l'église d'Altenstadt d'un montant de 25 000 € HT,
- d'engager et réaliser ce projet dès 2019 dans le respect des dispositions du Code des Marchés Publics et de la circulaire visée ci-dessus,
- d'arrêter le plan de financement prévisionnel suivant à ce titre :
 - Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux – catégorie d'opération : transition énergétique/écologique (VI) : subvention sollicitée 80 %, soit 20 000 € HT
 - Solde Ville (autofinancement) : 20 %, soit 5 000 € HT
- d'autoriser M. le Maire à solliciter toutes les subventions auxquelles la Ville peut prétendre et à signer tous les documents ainsi que les marchés nécessaires à la mise en oeuvre de ce projet
- d'inscrire à ce titre des crédits suffisants au budget 2019.

9.8. ECLAIRAGE PUBLIC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents

- d'adopter le projet portant sur les travaux d'éclairage public d'un montant de

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 15 mars 2019

62 000 € HT,

- d'engager et réaliser ce projet dès 2019 dans le respect des dispositions du Code des Marchés Publics et de la circulaire visée ci-dessus,
- d'arrêter le plan de financement prévisionnel suivant à ce titre :
 - Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux – catégorie d'opération : transition énergétique/écologique (VI) : subvention sollicitée 70 %, soit 43 400 € HT
 - Solde Ville (autofinancement) : 30 %, soit 18 600 € HT
- d'autoriser M. le Maire à solliciter toutes les subventions auxquelles la Ville peut prétendre et à signer tous les documents ainsi que les marchés nécessaires à la mise en oeuvre de ce projet
- d'inscrire à ce titre des crédits suffisants au budget 2019.

9.9. TRAVAUX BERGES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents

- d'adopter le projet portant sur les travaux de réfection des berges d'un montant de 12 000 € HT,
- d'engager et réaliser ce projet dès 2019 dans le respect des dispositions du Code des Marchés Publics et de la circulaire visée ci-dessus,
- d'arrêter le plan de financement prévisionnel suivant à ce titre :
 - Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux – catégorie d'opération : actions en faveur des espaces naturels (VIII) : subvention sollicitée 70 %, soit 8 400 € HT
 - Solde Ville (autofinancement) : 30 %, soit 3 600 € HT
- d'autoriser M. le Maire à solliciter toutes les subventions auxquelles la Ville peut prétendre et à signer tous les documents ainsi que les marchés nécessaires à la mise en oeuvre de ce projet
- d'inscrire à ce titre des crédits suffisants au budget 2019.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 15 mars 2019

10. ANIMATION DU SITE NATURA 2000 DE LA LAUTER

Pour finaliser le dossier de demande de subvention à l'Etat pour le poste "d'animation du site Natura 2000 de la Lauter" pour l'année en cours, **le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents** d'approuver le programme d'actions et le plan de financement.

Pour l'année 2019, le programme d'actions prévu dans le cadre de l'animation du site Natura 2000 de la Lauter est le suivant :

- organisation de la réunion du comité de pilotage
- poursuite du travail mené avec le Conservatoire des Sites Alsaciens pour la mise en place de contrat "ni-ni", poursuite de la gestion du pré de Schleithal
- mise en œuvre des préconisations de gestion suite à l'étude réalisée en 2018 sur l'état de conservation des milieux ouverts du site
- mise en œuvre de contrats forestiers de type "régénération dirigée" en partenariat avec l'ONF en forêt communale de Wissembourg
- suivi des travaux réalisés entre 2010 et 2012 dans le cadre du programme LIFE Lauter-Donon (recolonisation des cours d'eau, des mares et des milieux ré-ouverts notamment dans le marais d'Altenstadt et en bordure de Lauter)
- maintien de la relation avec les gestionnaires allemands du site du Bienwald (supports de communication, participation à diverses rencontres), qui s'est renforcée en 2017-18 par plusieurs visites et contacts
- poursuite du travail sur la gestion de la Lauter, en particulier sur les problématiques suivantes : embâcles, restauration de la ripisylve, suivi du plan de gestion réalisé par le Conservatoire des Sites Alsaciens pour l'Arrêté de Protection du Biotope du "cours inférieur de la Lauter", continuité écologique
- valorisation du sentier pédagogique inauguré en juin 2012
- poursuite des opérations de communication et de sensibilisation du public local et des utilisateurs du site (chasseurs, pêcheurs...)
- poursuite des actions engagées.

Ce programme découle du plan d'actions décrit dans le Document d'Objectifs du site Natura 2000, et il sera détaillé lors du prochain comité de pilotage qui aura lieu en cours d'année 2019.

Pour la mise en œuvre de ce programme en 2019, le plan de financement est le suivant :

Dépenses (TTC)		Recettes	
Frais de personnel (300 heures / an)	10 612,25 €	Subvention Etat + UE (demande DDT)	12 204,09 €
Coûts indirects	1 591,84 €		
Total dépenses	12 204,09 €	Total recettes	12 204,09 €

La commission des finances a émis un avis favorable et unanime.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 15 mars 2019

11. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS POUR LE RAVALEMENT DE FAÇADES

Vu la délibération du Conseil Municipal du 5 juillet 2000, fixant les critères d'attribution d'une subvention communale dans le cadre du programme d'aide communale pour favoriser le ravalement des façades, avec effet au 21 juillet 2000,

Vu l'arrêté préfectoral du 23 mars 1989 autorisant la Ville à faire application des articles L132-1 à L132-5 du Code de la Construction et de l'Habitation, prévoyant l'obligation du ravalement des façades au moins une fois tous les dix ans, afin de maintenir celles-ci en bon état de propreté,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 11 octobre 2000 apportant un complément de chapitre au règlement local concernant l'attribution de subvention,

Vu l'avis favorable et unanime de la commission des finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents (Mme FISCHER-JUNCK Sandra ne participe pas au vote) le versement de subventions dans les conditions suivantes :

NEXITY	1 rue de la Paix	1 271,00
BAUM Christian	15 rue de la Rotonde	96,10
SCHELLHORN Marie-Claire	1 rue Robert Schumann	217,00
BAER Alfred	13 impasse Mozart	403,00
LUSTIG Marc	4 rue du Prévôt	412,30
URLACHER Jean-Claude	8 impasse Mozart	310,00
	Total	2 709,40

Mode de calcul :

Surfaces visibles du domaine public en m² x 3,10 € = montant de la subvention

12. SUBVENTION A L'ECOLE MATERNELLE DE L'EUROPE SUITE AU PROJET 50/50

Dans le cadre du projet 50/50 sur les économies d'énergie mené d'octobre 2017 à décembre 2018, l'école maternelle de l'Europe a réussi à réaliser 2 318 € d'économies sur les dépenses d'eau, d'électricité et de gaz.

Au démarrage du projet, la Ville s'est engagée à reverser à l'école, sous forme de subvention pour des projets scolaires, 50% des économies réalisées au cours du projet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents le versement d'une subvention de 1 159 € à l'école maternelle de l'Europe.

Cette subvention sera prise en charge en 2019 sur le budget principal de la Ville à l'article 657499 fonction 025.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 15 mars 2019

La commission des finances a émis un avis favorable et unanime.

13. SUBVENTION ASSOCIATION SPORTIVE ECOLE WENTZEL

25 élèves de l'école Wentzel (classe CE2 bilingue) vont participer à une classe verte du 1^{er} au 5 avril 2019 au Liebfrauenberg.

Coût du séjour : 245 € / élève

Afin de soulager la participation des parents, l'école Wentzel sollicite le versement d'une subvention de la Ville de Wissembourg.

Il est proposé le versement d'une subvention de 625 €, soit 5 € / enfant / jour.

Cette subvention sera prise en charge en 2019 sur le budget principal de la Ville à l'article 657437 fonction 213.

La commission des finances a émis un avis favorable et unanime.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents le versement d'une subvention de 625 € à l'association sportive de l'école Wentzel dans les conditions exposées ci-dessus.

14. FIXATION DU TARIF DE LA BOURSE AUX PLANTES DANS LE CADRE DU FESTIVAL "LES PIEDS DANS L'HERBE, LA TÊTE DANS LES NUAGES"

Dans le cadre de l'organisation du Festival "Les pieds dans l'herbe, la tête dans les nuages" en mai prochain, une bourse aux plantes sera organisée.

Le tarif sera également applicable pour les éventuelles éditions futures de cette bourse ou dans le cadre d'un autre festival.

La commission des finances a émis un avis favorable et unanime.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents de valider le tarif suivant : **€ 2,00 les 3 mètres linéaires.**

15. ATTRIBUTION MARCHÉS LOTISSEMENT RUE DES QUATRE VENTS

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et le décret n°2016-360 du 25 mars 2016,

Vu l'avis publié dans les Dernières Nouvelles d'Alsace le 22 janvier 2019,

Vu les propositions remises en réponse à la consultation,

Vu l'avis émis par la commission d'appel d'offres le 6 mars 2019 conformément à la procédure en vigueur,

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 15 mars 2019

Vu l'avis favorable avec une abstention de la commission des finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide avec vingt trois voix pour et six abstentions (TYBURN Jean-Max, DHEURLE Joëlle, FISCHER-JUNCK Sandra et par procuration DAMBACHER Sandra, PFEFFER Jean-Louis, FISCHER Joseph) d'autoriser M. le Maire

- à signer les marchés avec les entreprises désignées dans le tableau ci-dessous ainsi que toutes les pièces nécessaires à l'attribution des marchés

Lot	Intitulé du lot	Attributaire	Montant en € HT	Montant estimé en € HT
01	Travaux de voirie et de réseaux humides	Groupement EUROVIA JEAN LEFEBVRE ALSACE	TF : 81 001,60 TO1 : 303 261,50 T02 : 85 166,30 TOTAL : 469 429,40	472 500,00
02	Travaux de génie civil réseaux secs	FRITZ ELECTRICITÉ	35 578,60	52 0000,00

Nota pour le lot 01:

Tranche ferme : travaux de voirie provisoire

Tranche optionnelle 1 : travaux de réseaux humides

Tranche optionnelle 2 : travaux de voirie définitive

- à solliciter toutes les subventions auxquelles la Ville peut prétendre pour ce type d'opération ainsi que toutes les autorisations d'urbanisme requises pour le bon aboutissement du projet.

16. CONVENTION D'AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ENTRE LA VILLE ET L'ASSOCIATION WISSEMBOURG ANIMATION

Vu l'avis publié sur le site internet de la Ville de Wissembourg,

Vu la seule candidature déposée par l'Association Wissembourg Animation avec siège social à 67160 Wissembourg, 2, Rue du Tribunal,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide avec vingt trois voix pour et six abstentions (TYBURN Jean-Max, DHEURLE Joëlle, FISCHER-JUNCK Sandra et par procuration DAMBACHER Sandra, PFEFFER Jean-Louis, FISCHER Joseph) d'autoriser M. le Maire à signer une convention d'occupation du domaine public avec l'Association Wissembourg Animation dans le cadre de l'organisation d'activités d'animation touristique (mini train, rosalie, etc).

17. RÉTROCESSION DES VOIRIES DU LOTISSEMENT MUENCHHOF

Vu le courriel en date du 5 février 2019 du Pôle de Recouvrement Spécialisé du Bas-Rhin,

Vu le courrier en date du 5 février 2019 de Maître Fabienne JENNER agissant en qualité de liquidateur judiciaire de la SARL ARGE - 3 rue des Dominicains,

Considérant que la SARL ARGE est encore propriétaire au Livre Foncier de deux parcelles constituant la voirie de desserte du lotissement situé au lieudit Muenchhof,

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 15 mars 2019

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents d'autoriser :

- l'acquisition des parcelles cadastrées sous section 31 n°291/72 et 303/72 d'une contenance respective de 9,14 ares et 0,15 are à l'euro symbolique
- la prise en charge des frais de radiation de l'hypothèque inscrite au Livre Foncier
- M. le Maire à signer l'acte authentique avec la SARL ARGE, représentée par son liquidateur, ainsi que tous les documents nécessaires à la réalisation de l'acquisition.

18. MOTION PORTANT SUR L'IMPLANTATION DU FUTUR SIEGE SOCIAL DE L'OFFICE INTERCOMMUNAUTAIRE DE TOURISME

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide avec vingt trois voix pour (les conseillers suivants ne participent pas au vote : TYBURN Jean-Max, DHEURLE Joëlle, FISCHER-JUNCK Sandra et par procuration DAMBACHER Sandra, PFEFFER Jean-Louis, FISCHER Joseph) d'adopter la motion suivante :

Dans le cadre du regroupement des structures de promotion du tourisme entre la Communauté de Communes du Pays de Wissembourg, la Communauté de Communes Sauer-Pechelbronn, la Communauté de Communes du Pays de Niederbronn-les-Bains et la Communauté de Communes de l'Outre forêt, qui prévoit l'implantation de l'éventuel siège social de la nouvelle structure de direction à Niederbronn-les-Bains,

Nous soutenons le projet de regroupement de la promotion du tourisme sur le territoire de l'Alsace du Nord.

Mais considérant :

- que Wissembourg est le centre d'attractivité reconnu comme capitale de l'Alsace du Nord, au dynamisme touristique croissant et le plus important en nombre de visiteurs,
- que le développement planifié des infrastructures de transports qui visent à renforcer le rôle de Wissembourg en tant que porte de France et croisement des flux régionaux nord-sud, doit être pris en compte dans ce choix,
- que dans l'intérêt général du tourisme sur le territoire de l'Alsace du Nord, Wissembourg doit être pérennisé comme centre d'équilibre,

Par cette motion, le Conseil Municipal vote contre l'implantation du siège social de l'office intercommunautaire de tourisme tel que projeté à Niederbronn-les-Bains, et propose en toute logique que son installation soit réalisée à Wissembourg.

****Informations****

19. COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES SUR LA BASE DES DÉLÉGATIONS CONSENTIES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

M. le Maire expose à l'Assemblée ce qui suit :

Vu l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 15 mars 2019

Vu la délégation accordée à M. le Maire par délibération du Conseil Municipal en date du 22 avril 2014,

Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises en vertu de ces délégations,

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

DÉCISIONS RELATIVES À LA PASSATION ET À L'EXÉCUTION DES MARCHÉS DONT LE MONTANT EST INFÉRIEUR À 90 000 € HT

Numéro	Acheteur	Opération	Lot	Objet	Montant total du marché en € HT	Montant annuel en € HT	Nom
216705442-BUDGET VILLE-MARCHE-2018000118	Marché mutualisé Communauté de Communes	Contrôles réglementaires dans les Etablissements Recevant du Public	1	Vérification électriques	13 050,00	3 262,50	VERITAS
216705442-BUDGET VILLE-MARCHE-2018000119	Marché mutualisé Communauté de Communes	Contrôles réglementaires dans les Etablissements Recevant du Public	2	Installations thermiques et gaz	4 600,00	1 150,00	APAVE
216705442-BUDGET VILLE-MARCHE-2018000120	Marché mutualisé Communauté de Communes	Contrôles réglementaires dans les Etablissements Recevant du Public	3	Cuisines professionnelles	160,00	40,00	APAVE
216705442-BUDGET VILLE-MARCHE-2018000121	Marché mutualisé Communauté de Communes	Contrôles réglementaires dans les Etablissements Recevant du Public	4	Ascenseurs	1 180,00	520,00	APAVE
216705442-BUDGET VILLE-MARCHE-2018000122	Marché mutualisé Communauté de Communes	Contrôles réglementaires dans les Etablissements Recevant du Public	5	Relais Culturel La Nef	2 370,00	1 090,00	VERITAS
216705442-BUDGET VILLE-MARCHE-2018000123	Ville	Prestations d'encadrement travaux d'exploitation et patrimoniaux		Travaux d'infrastructure	3 200,00		ONF
216705442-BUDGET VILLE-MARCHE-2018000124	Ville	Prestations d'encadrement travaux d'exploitation et patrimoniaux		Travaux sylvicoles	7 278,77		ONF
216705442-BUDGET	Ville	Prestations		Travaux	23 260,80		ONF

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 15 mars 2019

VILLE-MARCHE-2018000125		d'encadrement travaux d'exploitation et patrimoniaux		d'exploitation			
216705442-BUDGET VILLE-MARCHE-2018000126	Ville	Internet		Raccordement à la fibre Nef	551,33		VIALIS
216705442-BUDGET NEF-MARCHE-2018000127	Nef	Saison culturelle 2018/2019		Spectacle In tarsi	4 535,00		Cie de cirque eia
216705442-BUDGET NEF-MARCHE-2018000128	Nef	Saison culturelle 2018/2019		Spectacle Mange tes ronces	5 100,00		Cie Moquette production

2019

Numéro	Acheteur	Opération	Lot	Objet	Montant total du marché en € HT	Nom
544MPA2019002	Ville	Fourniture de matériels et de produits d'entretien et d'hygiène	1	Matériels d'entretien	24 000,00	PAREDES
544MPA2019003	Ville	Fourniture de matériels et de produits d'entretien et d'hygiène	2	Produits d'entretien et d'hygiène	24 000,00	PAREDES
544MPA2019004	Nef	Saison culturelle 2018/2019		L'Avare	6 000,00	FACTEURS COMMUNS
544MPA2019005	Ville	Fourniture de matériels et de produits d'entretien et d'hygiène	3	Aspirateurs et pièces détachées	24 000,00	ORAPI
544MPA2019006	Ville	Prestations de télécommunication	1	Hôtel de Ville et Nef	48 875,92	TCI
544MPA2019007	Nef	Saison culturelle 2018/2019		Spectacle Juliette	9 000,00 €	PRODUC SON
544MPA2019008	Nef	Saison culturelle 2018/2019		Un jour	3 740,80	TEATRO ALL'IMPROV VISO SOC. COOP.
544MPA2019009	Nef	Saison culturelle 2018/2019		Spectacle La Rivière	5 319,69	Cie En attendant
544MPA2019010	Nef	Saison culturelle 2018/2019		Spectacle E Grob Mit Aussicht	4 000,00	KDB

20. DIVERS

➤ **Prochaine séance du Conseil Municipal :** 5 avril

➤ **Prochaines manifestations :**

Le calendrier complet est disponible sur le site internet de la Ville sous : <https://www.ville-wissembourg.eu/Agenda>

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 15 mars 2019

GRAND RAMASSAGE DE DÉCHETS - Le samedi 16 mars de 9h à 12h à Wissembourg, Altenstadt et Weiler

FOIRE AUX LIVRES - Du samedi 16 au dimanche 17 mars à la **Grange aux Dîmes** – organisée par *Amnesty International*

RIEN À DIRE - LÉANDRE Clown - Le samedi 16 mars à 20h30 - La Saline

CONCERT : CHOEUR DES CLARINETTES - Le dimanche 17 mars à 17h à La Nef organisé par l'Ecole des Arts

CÉRÉMONIE DU 19 MARS - Le mardi 19 mars à 18h au Monument aux morts

CINÉMA - Le mercredi 20 mars à 16h (Ralph 2.0) et à 20h (La mule)

BOEUF JAZZ - Le vendredi 22 mars à 19h au Café de la Nef

SALON DU LIVRE JEUNESSE - Du samedi 23 au dimanche 24 mars à la Médiathèque

COMMENT COHABITER ET/OU ATTIRER LA FAUNE SAUVAGE CHEZ SOI - Le mercredi 27 mars à 17h à la Maison des Associations et des Services organisé par le Centre d'initiation à la Nature de Munchhausen

LA FORÊT DES PERCUSSIONS - Le mercredi 27 mars à 16h à l'Auditorium de l'Ecole des Arts

WAJIB - L'INVITATION AU MARIAGE - Le jeudi 28 mars à 20h à la Nef - Programmation Ciné-Regards

E GRAB MIT AUSSICHT - La Klein Dominikaner Bühne - Samedi 30 mars à 20h, Mardi 2, Vendredi 5 et Samedi 6 avril à 20h - La Nef

C'EST PAS GRAVE - Le samedi 30 mars à 11h00 à l'Auditorium de l'Ecole des Arts

Aucun autre point ne figurant plus à l'ordre du jour et aucun membre ne demandant plus la parole, M. le Maire lève la séance à 21h.